

Radiocommunications

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1965)**

PDF erstellt am: **27.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

RADIOCOMMUNICATIONS

La station radio du CICR a continué de rendre de grands services. Disposant d'un équipement suffisant pour un travail de qualité professionnelle, elle a permis de maintenir une liaison quotidienne avec l'hôpital de campagne d'Uqd, dans le nord du Yémen, qui restait lui-même en relation radio avec les délégations du CICR à Sanaa et à Djeddah.

Ces communications se sont poursuivies jusqu'au début de l'année 1966. La dernière émission a été diffusée le 3 février ; elle contenait ce message adressé par le président du CICR aux opérateurs : « Après deux ans d'un trafic quotidien qui a largement contribué au succès de cette mission du Comité international de la Croix-Rouge, je suis heureux de vous féliciter pour la compétence dont vous avez fait preuve et de vous exprimer la gratitude du CICR pour votre dévouement. »

Cette expérience a encore démontré l'utilité des liaisons radio pour certaines actions de secours de la Croix-Rouge sur le plan international. Il faut mentionner à cet égard les démarches accomplies conjointement par le CICR et par la Ligue qui, au début de 1965, envoyèrent à toutes les Sociétés nationales de la Croix-Rouge une circulaire pour les orienter sur les progrès réalisés dans ce domaine et leur rappeler les possibilités offertes par la Recommandation N° 34 de la Conférence administrative des Télécommunications. L'Union internationale des Télécommunications appuya cette circulaire par un message adressé aux autorités des différents pays.

Le CICR entreprit alors un programme d'essais de liaisons bilatérales avec les stations des Sociétés nationales. Ce programme, qui comprend des contacts à heures fixes avec des stations réparties sur toute la surface du globe, se poursuit. Il aura d'ores et déjà démontré qu'avec des moyens financiers minimes, le mouvement de la Croix-Rouge peut se doter d'un dispositif technique accroissant sensiblement l'efficacité de ses interventions humanitaires.